

Conditions générales DMPCOM SRL

Article 1: Dispositions générales - portée - définitions

1.1. On entend par « DMPCOM », La société DMPCOM SRL – rue Abbé Decuyper n° 3 – 1040 Bruxelles. On entend par « client » ou « vous » le bénéficiaire des prestations et ventes de DMPCOM. On entend par « prestations » les services et ventes assurés par DMPCOM. Par société, nous entendons DMPCOM dans les conditions générales ci-dessous.

1.2. La société DMPCOM a pour objet le commerce de matériel informatique, électronique, de téléphonie et de télécommunication de toute nature en ce compris toutes les activités annexes et les activités de services.

1.3. Les présentes conditions générales font partie intégrante de nos offres. Le client est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses par la souscription de la commande.

Article 2 : Prix

2.1. Les prix indiqués dans les offres sont exprimés en euros et ne sont garantis que maximum 30 jours.

2.2. Les prix applicables sont TVA comprise.

2.3. Si lors d'une intervention, une prestation supplémentaire inattendue au devis est réalisée, elle sera facturée en fonction des prix en vigueur.

2.4. Les offres de prix et facturation à l'heure sont établies en considération d'un travail normal, ne subissant aucune interruption. Tous les éléments et données utiles et nécessaires au bon déroulement du travail doivent être fournis ou préparés en temps voulu. Toute difficulté supplémentaire causée par une circonstance étrangère à l'organisation de DMPCOM, de même que toutes modifications demandées par le client feront l'objet d'une facturation complémentaire sur base du tarif horaire en vigueur à ce moment-là.

Article 3 : TVA – Paiement - Facturation

3.1 La TVA pour les services prestés et les produits vendus est de 21% sauf stipulation contraire.

3.2. A la fin de chaque travail, le client et la Société signe une fiche d'intervention. Le client confirme ainsi son accord avec les mentions faites dans ce document ainsi qu'avec les conditions générales de nos services.

3.3. Chaque offre de prix mentionne les conditions de paiement.

3.4. Les services de sauvegarde de données (backup), de mise à disposition de serveur externalisé, d'hébergement de site internet et de l'utilisation des applications File Facility & Filestash sont facturés anticipativement trimestriellement. En cas de dépassement de volume initial, DMPCOM adaptera automatiquement les prix à partir du trimestre suivant.

3.5. Sauf stipulation contraire écrite, les factures sont payables dans les 30 jours dès réception. Chaque facture sera considérée comme acceptée dans les 8 jours de son envoi, à défaut de contestation écrite formulée par lettre recommandée.

3.6. Le défaut de paiement à échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu, ainsi que la facturation d'intérêts aux taux de la Banque Nationale augmenté de 2% plus une indemnité forfaitaire de 95 euros.

3.7. Après l'envoi d'un 3ème rappel de paiement, une indemnité forfaitaire de 15,00 euros couvrant les frais administratifs consentis par DMPCOM sera facturée.

3.8. En cas de défaut de paiement d'une de nos factures venues à échéance, DMPCOM est autorisé de suspendre, de plein droit et sans mise en demeure préalable, toutes les commandes ou prestations ou services en cours, sans préjudice de son droit à obtenir une indemnité de la part du client et ce, jusqu'au paiement complet des sommes dues. Il est également autorisé de suspendre les contrats d'hébergement jusqu'à ce que le client soit à jour dans ses paiements. Tous les frais supplémentaires de réactivation des services feront l'objet d'une facture supplémentaire.

3.9. Des délais de paiement pourront être explicitement accordés au client sur décision exceptionnelle et souveraine de DMPCOM. En aucun cas, cette faveur même renouvelée et/ou répétée, ne pourra être interprétée comme un usage dérogatoire aux présentes conditions.

3.10. Les factures impayées sont confiées à une société de recouvrement de créances. Les frais de dossier seront pris en charge par le débiteur défaillant (loi du 01/07/03).

3.11. Le client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des prestations de DMPCOM et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrées par les manipulations effectuées par DMPCOM sont et restent à sa charge. En aucun cas, le client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel.

3.12. DMPCOM reste propriétaire des marchandises livrées jusqu'au moment de leur paiement intégral, y compris les intérêts, augmentations et frais.

3.13. En cas d'annulation unilatérale effectuée par le client, DMPCOM se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 30% du montant total de ladite commande. Tout acompte payé restera acquis de plein droit.

3.14. Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire au compte BE33 0018 0370 0246 - banque BNP Paribas - Fortis

Article 4 : Délais

4.1. Les délais sont communiqués à titre simplement indicatif, sans engagement ou garantie de DMPCOM. Les délais ne sont par conséquent pas contraignants sauf convention expresse entre les parties. Aucun retard dans l'exécution ne pourra donner lieu à pénalité, indemnisation ou dissolution de la convention.

4.2. DMPCOM se réserve le droit en cas de congé, de guerre, de grève, d'incendie, de gel, de lockout, d'inondations, de difficultés de transport, d'accident d'outillage, d'incidents d'ordre technique chez un partenaire ou sous-traitant, de retard d'un fournisseur due à une pénurie de matériel, de faillite d'un partenaire, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur ou tout autre cause entraînant le chômage total ou partiel de ses activités ou de ceux de ses fournisseurs, de considérer ces faits comme des cas de force majeure lui permettant de résilier les contrats et commandes en cours ou de les postposer.

Article 5 : Propriété intellectuelle

5.1. Toutes les créations en matière informatique et télécommunication sont mises à disposition exclusivement du client qui a le droit d'en faire usage. Il est strictement interdit de copier ou de rendre public ces créations et le savoir-faire ou de le mettre à disposition d'un tiers de façon directe ou indirecte. La mise à disposition de ces créations ne signifie en aucun cas le transfert d'un droit intellectuel ou de propriété.

Article 6 : Durée et renouvellement des services DMPCOM

6.1. La période d'engagement est d'un (1) an pour les services de sauvegarde de données (backup), de mise à disposition de serveur externalisé, d'hébergement de site internet et de l'utilisation des applications File Facility & Filestash et prend effet à la date de première facturation après la mise à disposition du service par DMPCOM, renouvelable chaque année tacitement. Chaque partie pourra mettre fin au service par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de deux mois avant la fin de la période d'engagement en cours.

Article 7 : Obligations et responsabilités

7.1. De convention expresse entre les parties, DMPCOM n'est soumis, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats quel que soit la nature du service informatique concerné. En aucun cas DMPCOM, ses sous-traitants et ses sociétés partenaires ne peuvent être tenus responsables des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.

La responsabilité de DMPCOM, de ses sous-traitants et de ses sociétés partenaires, en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée, y compris pour les services de backup externalisé.

7.2. Le client qui utilise les services informatiques de DMPCOM dégage de toute responsabilité celle-ci ainsi que ses sous-traitants et sociétés partenaires. Le client garantit aucune poursuite ou action en justice résultant des services fournis, y compris toute responsabilité et charge financière résultant de pertes ou de dommages constatés.

7.3. Le client doit être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses différents équipements et doit fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs nécessaires à la réalisation des prestations.

7.4. Le client reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le client prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.

7.5. En cas de dépassement du volume de sauvegarde de données (backup), DMPCOM appliquera automatiquement ses prix en fonction du volume réellement utilisé et en informera le client en même temps.

7.6. Le client dégage DMPCOM de toute responsabilité pour les conséquences dues à des modifications de paramétrage qu'il aurait fait de sa propre initiative.

7.7. Le client s'engage à assurer d'être propriétaire de tous les textes, logos, images et vidéos qui sont publiés sur son site internet ou autres supports informatiques à diffusion publique. Tous les frais pour poursuites judiciaires pour utilisation sans autorisation préalable de ces textes, logos, images et vidéos seront à charge du client.

7.8. La responsabilité de DMPCOM, de ses sous-traitants et de ses sociétés partenaires, en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée, y compris pour les services de backup externalisé. DMPCOM décline toute responsabilité pour la qualité des fichiers tels qu'ils ont été mis à sa disposition.

7.9. DMPCOM décline toute responsabilité pour d'éventuels droits de garantie qui seraient annulés par son travail sur le matériel des clients. Le client reconnaît qu'il s'agit d'un risque qu'il accepte.

Article 8 : Confidentialité – Données personnelles

8.1. DMPCOM traite les données des clients uniquement à des fins de gestion de la clientèle, de marketing direct et pour les informer des produits, services et activités de DMPCOM. En aucun cas, ces données sont transmises à autrui.

8.2. Les clients peuvent, à leur simple demande, consulter leurs données et éventuellement les changer, conformément à la loi du 8.12.1992 sur la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

8.3. Le client est informé que les données personnelles collectées et traitées en rapport avec le contrat (document support de l'offre ou convention) sont strictement confidentielles. Ces données sont recueillies et collectées à des fins comptables et de bonne gestion du contrat ainsi que de son dossier dans le cadre de la fourniture de biens et/ou de services informatiques. Le client est informé que s'il ne nous fournit pas les données exactes, cela peut dans certains cas entraver le bon déroulement du processus d'exécution du contrat. Si les données nous ont été fournies de manière incorrectes ou inexactes, nous ne pouvons en aucun cas en être tenus responsables. Les données à caractère personnel communiquées par le client sont gérées par le responsable de traitement des données dont l'identité est Patrick De Moor, gérant de la société DMPCOM SRL. Les données collectées sont : la dénomination de société, la forme juridique, le nom, le prénom des personnes de contact, l'adresse postale et l'adresse e-mail, le n° de TVA, les données utiles à la facturation, les données techniques utiles récoltées. Ces données seront conservées pendant une durée de 7 années. Une fois arrivées au terme du délai, les données comptables sont archivées et les autres données sont effacées. Conformément au règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ainsi que conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le client dispose d'un droit d'accès aux données, d'un droit de rectification ou d'effacement de celles-ci. Le client dispose également du droit de demander une limitation quant au traitement de ses données personnelles, de s'opposer au traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité de ses données. Il peut également s'opposer à tout moment à ce que ces données soient utilisées à des fins étrangères à celles de la bonne gestion de son dossier, le cas échéant. Pour toutes questions relatives à vos droits concernant vos données personnelles, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement de vos données. DMPCOM SRL s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées et raisonnables permettant d'assurer la protection des données du client. Il s'engage à cet égard à une obligation de moyen. Le client, s'il estime avoir été lésé dans le cadre de la protection de ses données à caractère personnel, peut contacter l'autorité de contrôle : Autorité de protection des données Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles +32 (0)2 274 48 00 +32 (0)2 274 48 35 contact@apd-gba.be <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>.

Article 9 : Dispositions générales

9.1. Le fait de ne pas avoir exercé l'un des droits repris dans les présentes conditions générales ou de ne pas avoir exigé une stricte application par le client d'une desdites obligations ou stipulations, ne constituera pas une renonciation par DMPCOM à exiger ultérieurement l'application de cette stipulation ou obligation.

9.2. L'annulation éventuelle d'une des clauses des présentes conditions générales n'affecte en rien la validité des autres clauses.

9.3. Pour tout ce qui n'a pas été précisé explicitement dans les présentes conditions générales, les parties doivent se conformer aux dispositions légales et les principes de droit applicables en la matière. Le droit belge est d'application sauf convention contraire. Tout litige non résolu par la voie amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.